

Les cours de français offerts aux demandeuses et demandeurs d'asile

Au Québec, parler français est une nécessité. Le français est la langue officielle, celle de la vie publique, du travail, des affaires, de l'enseignement, du commerce et de la culture. La maîtrise du français est donc essentielle pour faciliter votre intégration.

Services de francisation offerts par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)

Les personnes de **16 ans ou plus** qui ont le statut de demandeuse ou demandeur d'asile et qui s'établissent au Québec peuvent suivre **gratuitement** les cours de français suivants offerts par le MIDI :

- Cours à temps partiel en classe
- Cours spécialisés à visée professionnelle
- Cours en ligne
- Cours en milieu de travail

Cours à temps partiel en classe

Ces cours permettent d'apprendre le français à raison de 12, 9, 6 ou 4 heures par semaine; le jour ou le soir, y compris la fin de semaine. Les cours sont de niveaux débutant et intermédiaire. Il existe également un programme adapté aux personnes ayant peu ou pas fréquenté l'école dans leur pays d'origine.

L'inscription et l'évaluation de classement se font directement auprès de l'établissement où la personne souhaite suivre son cours.

Pour plus d'information et pour connaître les lieux de formation, consultez le site Web du MIDI : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/cours-temps-partiel.

Cours en ligne

Ces cours, de niveaux intermédiaire et avancé, s'adressent à toute personne qui souhaite apprendre le français à son rythme (minimum d'environ 6 heures par semaine) et qui a accès à un ordinateur avec connexion à Internet.

Des modules spécialisés sont aussi disponibles, en autoformation, dans les domaines professionnels suivants : santé et soins infirmiers; génie et sciences appliquées; administration, droit et affaires.

La demande d'admission se fait sur la plateforme du service Francisation en ligne au www.francisationaligne.gouv.qc.ca.

Cours spécialisés à visée professionnelle

Ces cours sont de niveaux intermédiaire et avancé. Ils s'adressent aux personnes qui travaillent ou étudient, ou qui souhaitent travailler ou étudier, dans un des domaines suivants : santé et soins infirmiers; génie et sciences appliquées; administration, droit et affaires. D'autres cours répondant à des besoins particuliers sont aussi offerts. Informez-vous!

Pour plus d'information et pour connaître les lieux de formation, consultez le site Web du MIDI : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/cours-specialises.

Cours en milieu de travail

Ces cours s'adressent à des personnes déjà en emploi. Ils sont offerts à temps partiel à la demande de l'employeur et dans ses locaux. Ils peuvent être de niveaux débutant, intermédiaire ou avancé. Pour plus d'information, consultez le site Web du MIDI : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais-au-travail.

Information générale

Pour en savoir davantage sur les différentes formules de cours de français offertes et les modalités d'inscription, consultez le site Web du MIDI (www.immigration-quebec.gouv.qc.ca) ou téléphonez au Centre de contacts clientèle au 514 864-9191, ou au 1 877 864-9191 (sans frais).

Services de francisation offerts par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Les jeunes et les adultes ayant le statut de demandeuse ou demandeur d'asile et qui s'établissent au Québec peuvent également suivre les cours de francisation suivants offerts par le MEES :

- Services de francisation pour les adultes
- Services de francisation pour les jeunes

Services de francisation pour les adultes

Des cours de français langue seconde, à **temps complet** et à **temps partiel**, sont offerts dans des centres d'éducation des adultes. Les cours sont **gratuits, mais des frais d'inscription peuvent être exigés**.

De plus, il existe un programme adapté aux personnes ayant peu ou pas fréquenté l'école dans leur pays d'origine. Il existe aussi des cours de français de transition pour les jeunes personnes immigrantes **âgées de 16 à 20 ans** dont la francisation dans les classes d'accueil est insuffisante pour accéder à la formation générale des adultes. Des cours répondant à des besoins particuliers sont également offerts.

La demande d'admission se fait **directement auprès du centre d'éducation des adultes**.

Services de francisation pour les jeunes

Les élèves non francophones de l'école publique, peu importe leur statut d'immigration ou celui de leurs parents, bénéficient d'un soutien à l'apprentissage du français en vue de faciliter leur intégration à une classe où l'enseignement se donne en français. Ce soutien est offert à l'intérieur de la **classe ordinaire**, ou encore dans une **classe d'accueil**, selon les modalités prévues par les commissions scolaires.

Information générale

Pour trouver une école ou obtenir les coordonnées des centres d'éducation des adultes, consultez le site Web du MEES (www.education.gouv.qc.ca/trouver-une-ecole) ou téléphonez au 418 643-7095, ou au 1 866 747-6626 (sans frais).